

# INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## SMARTPLAN VIP SELECTOR – FR0013399136

Cet OPCVM est géré par ALIENOR CAPITAL

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### Objectif

SMARTPLAN VIP SELECTOR a pour objectif une valorisation à long terme de la valeur liquidative du fonds en s'exposant aux marchés de taux et aux marchés d'actions européens et internationaux, au travers d'investissement dans des OPC et fonds d'investissement. La gestion de SMARTPLAN VIP SELECTOR se fonde sur des choix en termes d'allocation d'actifs et de sélection de fonds.

#### Stratégie

SMARTPLAN VIP SELECTOR est un OPC qui investit son actif en parts ou actions d'autres OPC. Parmi ces OPC, pourront être compris des Trackers et ETF (Exchange traded funds) répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le fonds s'exposera de la façon suivante :

- Actions de -20% à 50% de toutes tailles de capitalisation
- Produits de Taux de 0 à 100% dont titres de taux spéculatifs de 0 à 40 %

La limite d'exposition du fonds aux devises étrangères sera de 50% et la limite d'exposition aux pays émergents sera de 50%.

Le fonds pourra investir sur des instruments financiers à terme non complexes sur des marchés réglementés français ou étrangers, sur indices boursiers (actions), en couverture dans la limite de 40% de l'actif net (donc uniquement à la vente). Le fonds utilisera uniquement des contrats à terme (futures) pour intervenir sur le risque actions.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM de droit français ou de droit étranger et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit

français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'allocation d'actifs sera basée sur une analyse fondamentale du cycle économique, de la valorisation des différentes classes d'actif et sous-classes d'actif et de leurs perspectives d'évolution.

La sélection de fonds répondant à cette allocation d'actifs se fera à partir d'une analyse quantitative (résultats passés) et d'une analyse qualitative (équipe de gestion, processus d'investissement).

Le fonds sera volontairement concentré sur un nombre restreint de lignes (entre 10 et 30 lignes).

#### Conditions de souscription rachat :

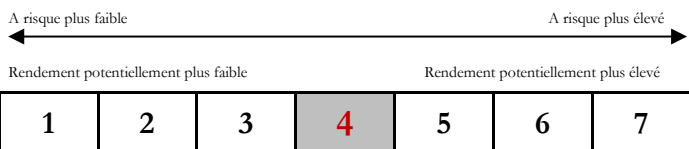
Les investisseurs ont la faculté d'obtenir le remboursement de leurs parts sur demande, chaque jour d'ouverture de la Bourse. Les demandes de souscription et de rachat centrées chez le dépositaire jusqu'à la veille du jour d'établissement de la valeur liquidative avant 17 heures, et réalisées sur la base de cette valeur liquidative.

Les parts sont décimalisées au centième. Le règlement et la livraison se font trois jours ouvrés après la date de souscription ou de rachat.

Le fonds capitalise ses revenus.

**Recommandations :** La durée de placement recommandée est de 4 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la durée de placement recommandée.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur se base sur les données passées en matière de volatilité des fonds composant le portefeuille cible du fonds. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPC est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

#### Pourquoi l'OPCVM est-il classé «4» ?

SMARTPLAN VIP SELECTOR est classé 4 compte tenu de ses investissements qui peuvent comporter : des organismes de placement collectif de tout type avec une exposition maximale de 50% aux actions.

#### Risques importants non pris en compte par l'indicateur :

**Risque de crédit :** Une partie du portefeuille peut être investie dans des OPC détenant des titres de créances ou des obligations émises par des émetteurs privés et les émetteurs publics. Ces titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.

**Risque lié aux produits dérivés :** l'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme non complexes pour se couvrir et/ou s'exposer sur des indices boursiers (actions), ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le fonds est investi.

La survenance d'un de ces risques pourra faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/ avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, il peut être inférieur. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.69% TTC
<i>Le fonds a été créé le 10/05/2019. Le chiffre indiqué est une estimation des frais prélevés jusqu'à la 1<sup>ère</sup> clôture du fonds au 31 décembre 2019.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, vous pouvez vous référer à la rubrique « frais » du prospectus de cet OPC, disponible sur simple demande à la société de gestion de portefeuille.

## PERFORMANCES PASSES

OPC créé le 10/05/2019.

## INFORMATIONS PRATIQUES

SMARTPLAN VIP SELECTOR est ouvert à tous souscripteurs.

Dépositaire/Conservateur/Gestion du passif :

CACEIS BANK, Société anonyme à conseil d'administration, Etablissement de crédit agréé par l'ACPR, 1-3 Place Valhubert, 75013 PARIS

Valorisateur : CACEIS Fund Administration, Société anonyme, 1-3 Place Valhubert, 75013 PARIS

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus, rapport annuel, document semestriel, valeur liquidative) : sur le site d'ALIENOR CAPITAL [www.alienorcapital.com](http://www.alienorcapital.com) ou sur demande écrite auprès de la société de gestion de portefeuille :

ALIENOR CAPITAL - 18 allées d'Orléans 33000 BORDEAUX - Téléphone : +33 (0)5 56 81 17 22

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. Les données chiffrées seront établies sur la base de l'année civile 2019 et seront communiquées dans le prochain rapport annuel et ultérieurement. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur [www.alienorcapital.com](http://www.alienorcapital.com).

La législation fiscale de la France, État membre d'origine de l'OPCVM, peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF.

ALIENOR CAPITAL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF.

La responsabilité d'ALIENOR CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et mises à jour au 01/08/2019.